

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-801621

176448



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

8326

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

DRIOUECH LOTFI

Nom & Prénom :

19/06/65

Date de naissance :

Adresse :

67 RUE ISMAÏL MOUSLIM OASIS

Tél. :

0661356306

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omar LAHLOU
Spécialiste des Maladies de l'appareil
Digestif et Chirurgie de L'anus
120, Rue Al Moutana Bnou Harira, Amal 1 - Bernoussi
Tél : 0522755218
INPE : 091089946 - ICE : 001576939000021

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



VOLET ADHÉRENT

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Urgences 24h/24 7j/7

مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacien Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

FACTURE N° 2308283158 LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 28/08/2023

INPE : 093002574

Mlle Lynda DRIOUECH

Demande N° 2308283158

Récapitulatif des analyses	
Analyse	
Prise de sang Adulte	
Ferritine	
Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	

Total des B : 330

Arrêtée la présente facture à la somme de : * 503.5 DH *
cinq cent trois dirhams cinquante centimes

*(HN) = analyse hors nomenclature



C

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, Rue Al Mortada - Palmier - Casablanca

05 22 236 717 / 05 22 988 383 05 22 236 729 contact@casalabpalmier.com

IF : 37741235 • Patente : 34771789 • CNSS : 6576120 • ICE : 002189772000081



Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Urgences 24h/24 7j/7

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacien Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N°: **2308283158**

Résultats de : **Mlle DRIQUECH Lyna**

Né(e) le : **10/09/1998 – 25 ans**

N° CIN :

Date du prélèvement : **28/08/2023 19:17. MA**

Edition du : **20/09/2023 à 10:10**

OUAZZANI

Mme/Mr Le DR Prescripteur Médecin

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu annulé et remplace le rapport du 20/09/2023 à 10:09 >

HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

(SYSMEX XN-1000)

05/06/2023

Leucocytes : (RC)	5,73	10 ³ /mm ³	(3,90–10,20)	6,14
Hématies : (RC)	4,60	10 ⁶ /mm ³	(3,90–5,20)	4,35
Hémoglobine : (RC)	12,10	g/dL	(12,00–15,60)	10,70
Hématocrite : (RC)	36,9	%	(35,5–45,5)	33,2
VGM : (RC)	80,2	fL	(80,0–99,0)	76,3
TCMH : (RC)	26,3	pg	(27,0–33,5)	24,6
CCMH : (RC)	32,8	g/dL	(31,5–36,0)	32,2
RDW : (RC)	18,5	%	(0,0–18,5)	17,1

Formule leucocytaire :

Neutrophiles : (RC)	61,0	%	71,5
Soit:	3 495	/mm ³	(1 400–7 700)
Eosinophiles : (RC)	2,1	%	0,8
Soit:	120	/mm ³	(20–580)
Basophiles : (RC)	1,0	%	1,0
Soit:	57	/mm ³	(0–110)
Lymphocytes : (RC)	27,7	%	18,6
Soit:	1 587	/mm ³	(1 000–4 800)
Monocytes : (RC)	8,2	%	8,1
Soit:	470	/mm ³	(150–1 000)
Plaquettes: (RC)	248	10 ³ /mm ³	(150–450)

Dossier n° 2308283158 – Mlle Lyna DRIQUECH



Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacien Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

BIOCHIMIE

05/06/2023

Ferritine:

(ECLIA sur Cobas 6000)

60,0 ng/ml

(13,0-150,0)

7,0

Résultat à confronter aux données cliniques et biologiques.

Changement de technique à compter du 25/09/2021

Domaine de référence pour les adultes :

Hommes de 20 à 60 ans : 30 à 400 ng/ml
Femmes de 17 à 60 ans : 13 à 150 ng/ml

Domaine de référence pour les enfants :

< 1 an	: de 12 à 327 ng/ml
de 1 à 3 ans	: de 6 à 67 ng/ml
de 4 à 6 ans	: de 4 à 67 ng/ml
de 7 à 12 ans filles	: de 7 à 84 ng/ml
de 7 à 12 ans garçons	: de 14 à 124 ng/ml
de 13 à 17 ans filles	: de 13 à 68 ng/ml
de 13 à 17 ans garçons	: de 14 à 152 ng/ml

(RC) : Résultat contrôlé

Validation biologique par : Le Dr M. BEZZARI

Dr K. OUAZZANI

